



DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

REUNIONS CLUBS MARS/AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

1. Foot à Effectif réduit U6 à U13

- a. Refonte des secteurs ? Nombre de mutés U11 / U13 ?

2. Foot des Jeunes à 11

- a. Avenir catégorie U18 - Jeunes Foot à 11 avenir championnat en 2 phases ?
- b. Calendrier Période vacances scolaires ?

3. Vétérans / Loisirs

- a. Droit de participation ? Age ?
- b. De 30 à 35 ans quelles conditions ? Quelles licences ?

4. Rappel ou formation aux Règlements

- a. Purge des sanctions disciplinaires
- b. Modalités participation en équipes inférieure ?

5. Aides aux clubs

- a. Campagne ANS / PSF
- b. FAFA Emploi

6. Divers

- a. Echange sur élaboration du Calendrier général Saison 25/26

-





DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

FAER - REFONTE DES SECTEURS

CONSTATS

- 8 secteurs actuels
- Ecart importants :
 - Nombre d'équipe par secteur
 - Nombre d'enfants par secteur
 - Nombre de clubs par secteur
- Manque d'homogénéité (écart de niveau)
- Organisation différente des niveaux de pratique



Année 2024-2025

Proposition Commission FAER

Dissolution Sect2 et Sect5

Egalité totale en nombre de clubs

Egalité totale en nombre d'enfants

Egalité totale en nombre d'équipe

Sect6 impacté vers Sect5



Passage de 8 à 6 secteurs



Passage de 8 à 5 secteurs

Proposition Comité Directeur D35

Réforme globale en 5 secteurs

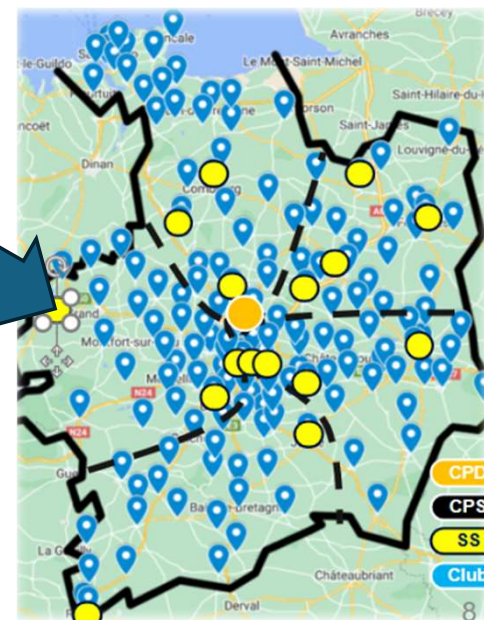
Egalité totale en nombre de clubs

Egalité totale en nombre d'enfants

Egalité totale en nombre d'équipe

Pas de priorisation géographique (Rennes)

Déplacements facilités (4voies)



Année 2025-2026

PROPOSITION



- Prise en compte des grands axes routiers
 - Secteurs rennais intégrés
- Volonté d'améliorer la répartition numérique des équipes et joueurs sur le territoire
 - Volonté d'homogénéiser le niveau de pratique sur l'ensemble du territoire
- Organisation en sous secteurs pour les niveaux les moins élevés et/ou les moins âgés
 - Mutualisation des ressources humaines (responsables secteurs)



DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

FAER - MUTATIONS

Proposition C° FAER

Passage de 4 à 2 mutés par équipe en U12/U13

(pas de cachet mutation en U10/U11 donc impossibilité de faire appliquer cette règle sur ces catégories)

Cette proposition visant à limiter le recrutement intensif ou les changements de clubs réguliers chez les plus jeunes

Proposition visant aussi à protéger les structures moins fournies en nombre de joueurs / joueuses

Point de vigilance : proposition départementale et non régionale, de ce fait, les clubs régionaux et les structures à vocation « élite » régionale seront sur le long terme pénalisées par rapport à nos voisins régionaux et/ou limitrophes. Possibilité pour certains de venir recruter plus tôt puisque pas de cachet de mutation = situation plus dramatique encore.





DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

JEUNES A 11

Réflexion sur la pyramide pourquoi??

- Trop grand écart entre équipes sur les 1^o phases
- Brassages en U14 qui ne donnent pas le résultat escompté pour le classement des équipes
- Catégories avec peu équipes U16 / U18 conséquences:
 - Déplacement important
 - Ecart entre équipes au sein de chaque groupe
- **Redonner de l'intérêt a nos compétitions**
 - Revoir le format?
 - Championnat en 2 phases?
 - Brassages 2 phases U14 de SEPT a OCT et NOV DEC?

U18 vers U19 ?

ACTUEL

2 GROUPES D1
20 Equipes

3 GROUPES D2
30 Equipes

POSSIBILITE AU NIVEAU DISTRICT > U19

Brassage Septembre à Octobre 5 journées

Championnat A/ R de Novembre à Mai

Privilégier Matches à 17h ou 18h

N1 U19

- Descentes de U17 R2
- X Equipes U17 D1

2 Groupes de 6
Niveau 1
5 Journées

N2 U19

- X équipes de U17 D1
- desideratas

2 Groupes de 6
Niveau 2
5 Journées

N3 U19

- X équipes U17 D2
- desideratas

X Groupes de 6
Niveau 3
5 Journées

1 Groupe D1
10 équipes

2 Groupe D2
10 équipes

X Groupe D3
8 équipes

6

4

6

6

2

8

X

U17

ACTUEL

2 Gr D1 – 20 Eq.

4 Gr D2 – 40 Eq

POSSIBILITE

1 Gr D1 – 10 Eq.

2 Gr D2 – 20 Eq

3 Gr D3 – 30 Eq

60 Eq

U16

ACTUEL

2 Gr D1 – 20 Eq.

3 Gr D2 – 30 Eq

3 Gr D3 – 30 Eq

POSSIBILITE

1 Gr D1 – 10 Eq.

2 Gr D2 – 20 Eq

5 Gr D3 – 50 Eq

80 Eq

U15

ACTUEL

1 Gr D1 – 10 Eq.

3 Gr D2 – 30 Eq

7 Gr D3 – 70 Eq

POSSIBILITE

1 Gr D1 – 10 Eq.

2 Gr D2 – 20 Eq

4 Gr D3 – 40 Eq3

4 Gr D4 – 40 Eq

110 Eq

U14

ACTUEL

1 Gr D1 – 10 Eq.

3 Gr D1 – 30 Eq

6 Gr D1 – 60 Eq

POSSIBILITE

1 Gr D1 – 10 Eq.

3 Gr D1 – 30 Eq

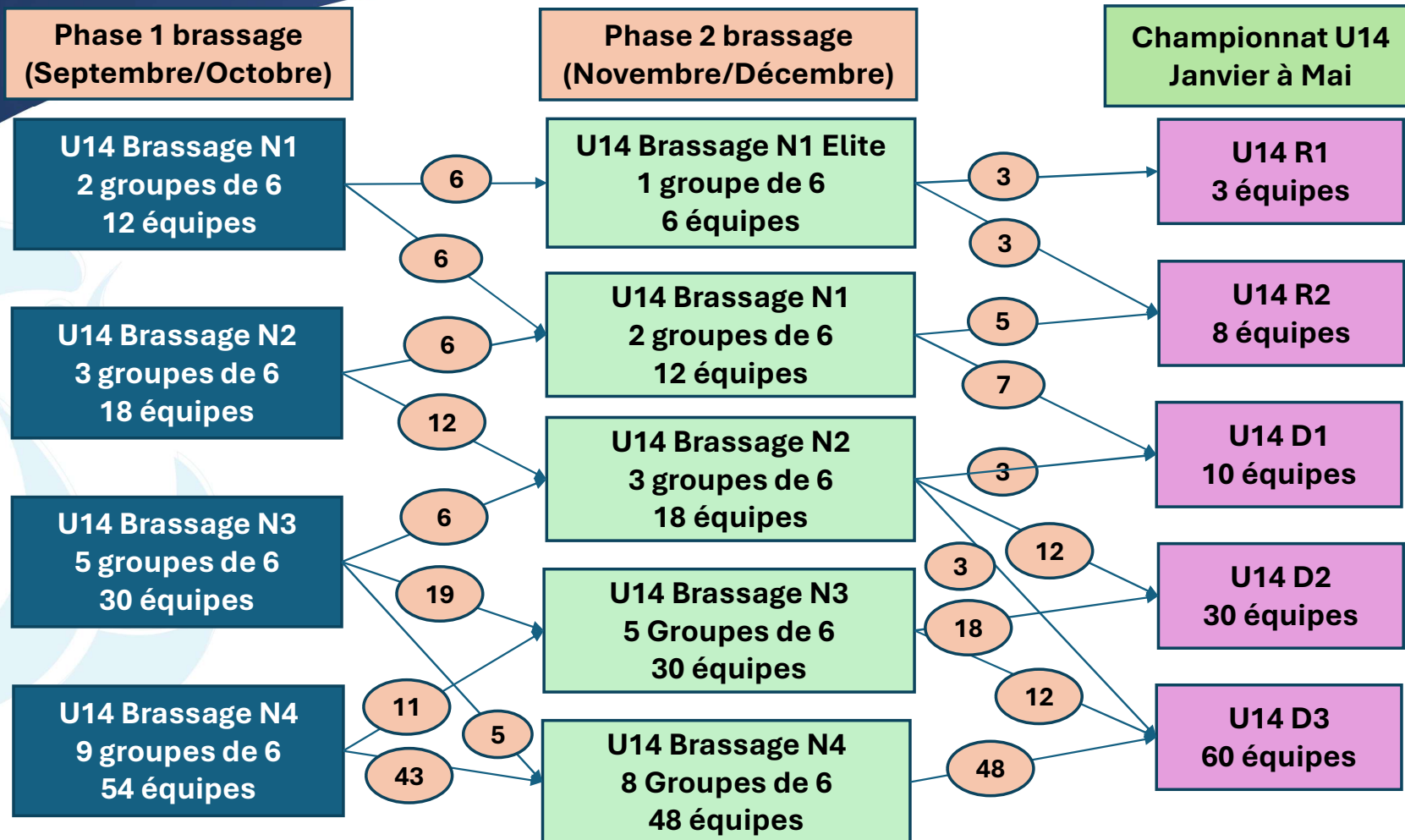
6 Gr D1 – 60 Eq

100 Eq

Modifier brassages

PYRAMIDE

114 équipes





DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

VETERANS / LOISIRS

VETERANS LOISIRS

Nous avons ouvert la possibilité en vétéran loisir a la pratique de joueur de moins de 35 ans de participer avec licence loisir.

L'objectif était de Permettre a des licenciés qui arrêtaient le foot au delà de 30 ans de continuer la pratique mais aujourd'hui de nombreux clubs contournent la règle..

A ce jour

- Le Challenge Vétérans-Loisirs est ouvert:
 - Licenciés Libres Vétérans
 - Licenciés Loisirs de plus de 30 ans
 - Mixité Autorisée

Aucun Joueur Licencié libre Moins 35 ans n'est autorisé à participer
Aucun Joueur Jouant en Championnat National, Régional ou D1

Pour la prochaine saison clarification de la règle

- Championnat Vétérán Ouvert aux plus de 35 ans
- Licenciés loisirs de plus de 30 ans mais sans joueurs double licence
- Interdit aux Joueurs évoluant dans un Championnat National ou Régional
(Aucun match en national ou régional)

La commission effectuera des contrôles réguliers pour le respect de cette règle et ce même en l'absence de réserve ou réclamation.



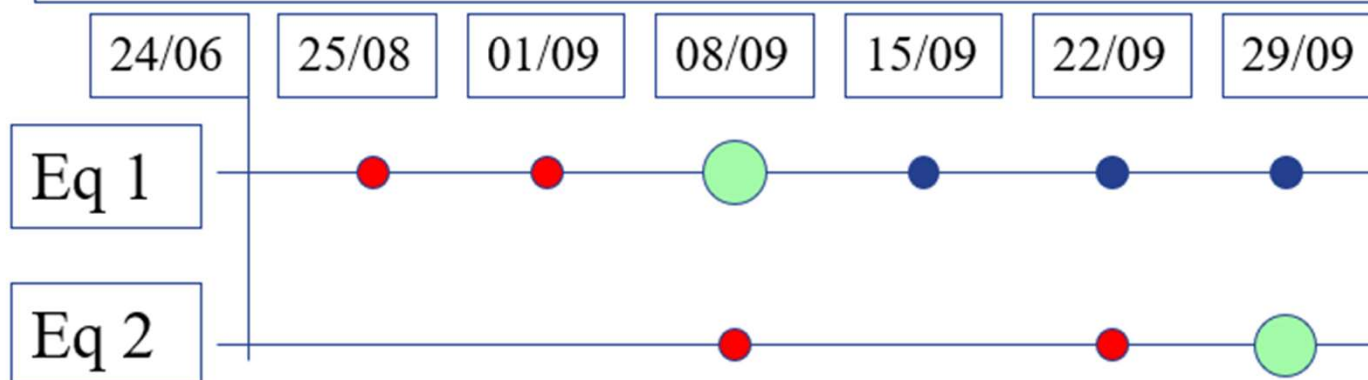
DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

REGLEMENTS

PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Pour pouvoir jouer après une sanction il faut vérifier que l'équipe où le joueur va participer a bien disputé autant de matches officiels que ne comportait sa sanction, **depuis la date effet** de cette sanction.

Exemple : Sanction 2 matches fermes date effet 24/06



● = Je purge avec cette équipe – Je ne joue pas dans cette équipe

● = Je peux reprendre a jouer dans cette équipe

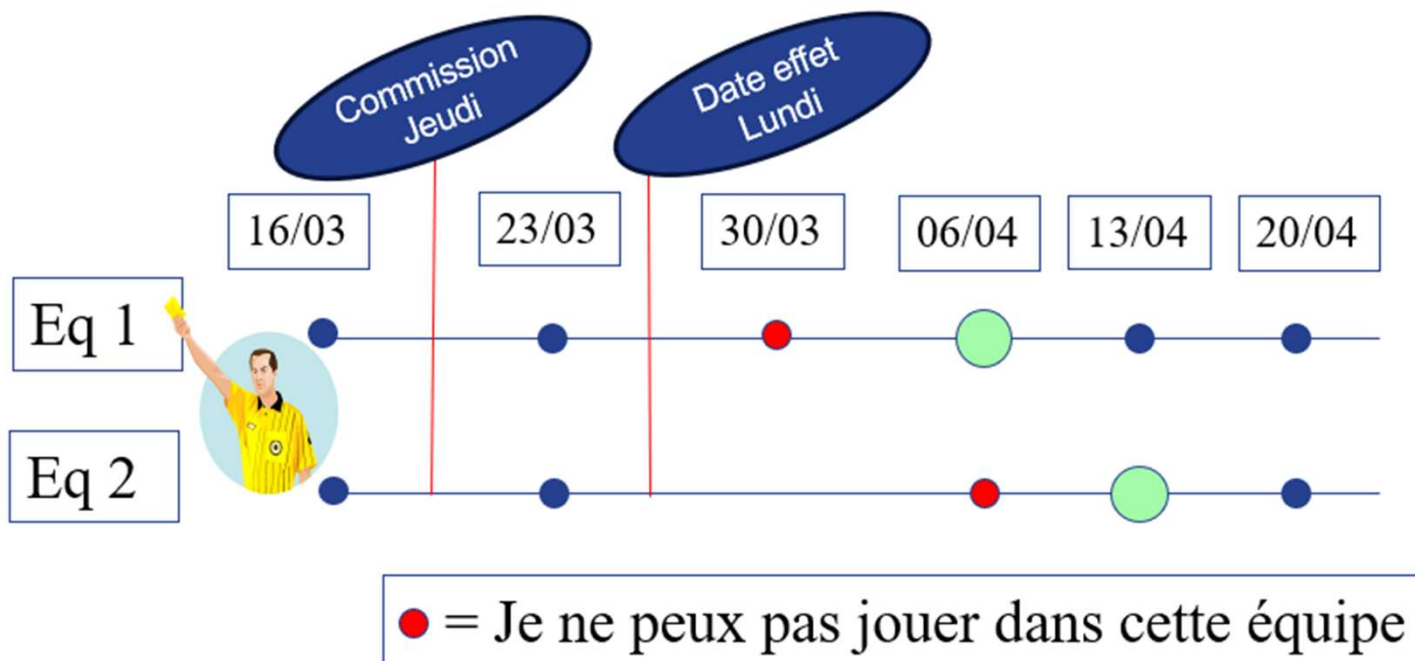
PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Troisième avertissement en moins de trois mois

Attention: Il n'y a pas de suspension automatique, ce n'est pas le club qui décide si le joueur est suspendu ni quand il purge ... **La Sanction sera prononcée par la Commission de Discipline :**

Vous devez vérifier **chaque semaine** sur footclubs la situation de vos joueurs

Exemple: 1 match ferme la date d'effet sera le lundi qui suit la décision de la commission



REGLES DE PARTICIPATION

Participation **interdite à plus d'une rencontre** le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs. (Exemple: Samedi + Dimanche)

Et

Aucun joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne (hors cas particuliers féminines)

Exemple

- Vétéran le Vendredi Soir + Seniors Le DI (D2 / D3 / D4) = **OUI POSSIBLE**
(Un joueur jouant en National - Régional ou D1 district = interdit en vétéran)

Seuls les joueurs en double licence peuvent jouer 2 matches sur 2 jours à suivre (Licence Libre + licence futsal / Entreprise / Futnet / Loisirs..)

REGLES DE PARTICIPATION LORSQUE UNE EQUIPE NE JOUE PAS

REGLE GENERALE:

INTERDICTION DE FAIRE JOUER en équipe inférieure un joueur ayant évolué en équipe supérieure lors de son dernier match, si cette équipe ne joue pas le même jour ou le lendemain

Exemple:

Dimanche 16/03: Equipes A – B – C jouent

Dimanche 23/03 : Equipe B joue, **A et C ne jouent pas**

Pour composer B : Aucun joueur ayant joué en A le 23/01

REGLES DE PARTICIPATION 5 DERNIERS MATCHES DE LA SAISON

REGLE :

1) MAXIMUM 3 JOUEURS AYANT PARTICIPE A PLUS DE 10 MATCHES DE CHAMPIONNAT EN EQUIPES SUPERIEURES

+

2) Un Joueur ayant fait plus de 10 matches au sein d'une équipe ne peut descendre que dans l'équipe immédiatement inférieure.

REGLES DE PARTICIPATION EQUIPES INFERIEURS JEUNES

Dispositions spéciales concernant les joueurs ayant évolué en équipes supérieures Jeunes

La notion d'équipe supérieure est définie ainsi:

« l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de surclassement »

Il appartient d'examiner successivement les 4 critères suivants :

- 1. La catégorie d'âge du joueur concerné
- 2. Les catégories d'âge auxquelles sont ouvertes les compétitions concernées
- 3. Regarder si ce joueur est sur classé pour participer à cette compétition
- 4. Le niveau hiérarchique des compétitions concernées

REGLES DE PARTICIPATION EQUIPES INFERIEURES JEUNES

Joueur U19	Joueur U18		Joueur U17		Joueur U16		Joueur U15		Joueur U14	
CN U19	CN U19		CN U17		CN U17					
R1 U19	R1 U19	R1 U18	R1 U18	R1 U17	R1 U17	R1 U16	R1 U16	R1 U15	R1 U15	R1 U14
R2 U19	R2 U19	R2 U18	R2 U18	R2 U17	R2 U17	R2 U16	R2 U16	R2 U15	R2 U15	R2 U14
R3 U19	R3 U19	R3 U18	R3 U18	R3 U17	R3 U17	R3 U16	R3 U16	R3 U15	R3 U15	R3 U14
D1 U19	D1 U19	D1 U18	D1 U18	D1 U17	D1 U17	D1 U16	D1 U16	D1 U15	D1 U15	D1 U14
D2 U19	D2 U19	D2 U18	D2 U18	D2 U17	D2 U17	D2 U16	D2 U16	D2 U15	D2 U15	D2 U14
D3 U19	D3 U19	D3 U18	D3 U18	D3 U17	D3 U17	D3 U16	D3 U16	D3 U15	D3 U15	D3 U14

Le joueur concerné est U14

Son club a:

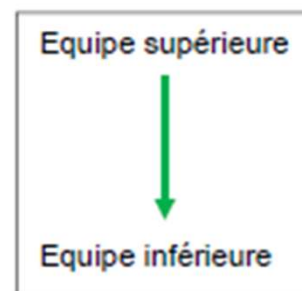
1 équipe en R1 U14

1 équipe en R3 U15

1 équipe en R3 U14

1 équipe en D2 U15

Joueur U14	
R1 U15	R1 U14
R2 U15	R2 U14
R3 U15	R3 U14
D1 U15	D1 U14
D2 U15	D2 U14
D3 U15	D3 U14



IL existe 3 types de recours possibles

- Les réserves

- Déposées avant match

- Les réclamations d'après match

- Maxi 48h après la rencontre

- La demande d'évocation

- Avant Homologation De la rencontre délai de 30 jours maxi

LES RESERVES

- A formuler avant la rencontre
- Doivent être nominales et motivées
- Peuvent être posées sur l'ensemble de l'équipe pour ce qui concerne les règles de participation
- Signées par les 2 capitaines et l'arbitre
 - ✓ (Par les dirigeants en jeunes)
- Doivent être confirmées dans les 48h
 - ✓ Par Mail (messagerie officielle du club) ou Fax ou Courrier recommandé

- **Si le club plaignant a gain de cause il récupère les 3 points**
- **Le club perdant match perdu par pénalité**

LES RECLAMATIONS APRES MATCH

- Doivent être faites dans les 48H qui suivent la rencontre.
- Par Mail – Fax – Recommandé
- Sous la même Forme que les réserves

➤ **Différence avec les réserves :**

La réclamation entraîne la perte du match par pénalité pour le club fautif et l'adversaire conserve le résultat acquis sur le terrain

LA DEMANDE D'EVOCATION

- Avant homologation d'une rencontre possibilité
- De faire une demande d'évocation par la commission :
- Dans uniquement les 5 cas ci-dessous :
 - Participation d'un joueur non inscrit sur la FDM
 - Inscription sur feuille de match d'un joueur suspendu
 - Inscription sur feuille de match d'un joueur non licencié.
 - Fraude sur l'identité de joueur
 - Infraction répétée au Règlement

Si L'évocation est fondée et avérée

- **Le club fautif a match perdu par pénalité**



ACCESSIONS - RETROGRADATIONS

LIGUE

ACCESSION RETROGRADATIONS EN LIGUE SAISON 24 25

A l'issue de la saison 2024-2025, il y aura suppression de 2 groupes de N3 ce qui engendre 41 descentes de N3 vers les R1 pour 13 accessions des R1 vers N3 (moins 28 équipes en N3).

Conséquences 4 ou 5 descentes par groupes de N3 pour une seule accession de R1 vers N3.

Les équipes bretonnes étant placées sur deux groupes de N3 nous pouvons compter entre 1 et 6 descentes soit un excédent pouvant aller jusque 5 équipes en R1.

Descentes de N3	Montée de R1	Descentes de R1	Montées de R2	Descentes de R2	Montées de R3	Descentes de R3	Montées des districts
1	1	8	8	18	18	28	28
2	1	8	7	18	17	29	28
3	1	8	6	18	16	30	28
4	1	9	6	18	15	31	28
5	1	10	6	18	14	32	28
6	1	11	6	18	13	33	28

ACCESSIION RETROGRADATIONS EN LIGUE SAISON 24 25

Au vu des classements actuels on peut pense que l'on sera sur 3/4 descentes de N3

Selon les cas de figures donc descentes de R3 = 30 ou 31 équipes

Soient: Les équipes classées 11° et 12° plus Six ou Sept équipes classées 10°

- Gr D = 0**
- Gr E = 1**
- Gr F = 2 ou 3**
- Gr G = 2 ou 3**
- Gr H = 1 ou 2**

Soit 6 à 9 descentes de R3 Pour ce qui nous concerne

On devrait avoir des impacts très limités sur nos compétitions car:

- Descentes de ligue = Montées en Ligue**
- On pourrait avoir un 10 ° de D1 repêchés.. si 6 descentes de R3**
- Voire plus si certains 1° ou 2° de D2 ne peuvent accéder**

CRITERES POUR DETERMINER MEILLEURS OU MOINS BON EN LIGUE

2. Critères à appliquer

Ces dispositions sont applicables pour le Championnat régional de la L.B.F. ainsi que pour les accessions des Districts vers Ligue.

POUR DETERMINER LES MEILLEURS d'une place quelconque au sein de groupes différents	POUR DETERMINER LES MOINS BONS d'une place quelconque au sein de groupes différents
1. Priorité équipe 1 puis 2.	1. Numéro équipe : 5 puis 4, puis 3.
2. Plus grand nombre de points au classement final (Au prorata du nombre de matches joués)	2. Le plus petit nombre de points au classement final (Au prorata du nombre de matches joués)
3. Plus petit nombre de matches de suspensions (1) (au prorata du nombre de matches)	3. Plus grand nombre de matches de suspensions (1) (au prorata du nombre de matches)
4. Club ayant le plus grand nombre d'arbitres	4. Club ayant le moins d'arbitres.
5. Club ayant le plus grand nombre d'éducateurs licenciés.	5. Club ayant le moins d'éducateurs licenciés.
6. Plus grand nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)	6. Plus petit nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)
7. Terrain : Club disposant d'un terrain classé en catégorie 1/2/3 ou 4	7. Terrain : Club ne disposant pas de terrain classé en catégorie 1/2/3 ou 4



ACCESSIONS - RETROGRADATIONS

DISTRICT

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS DISTRICT

NOMBRE DE MONTEES ET DESCENTES PAR DIVISION EN FIN DE SAISON

	MONTEES	DESCENTES
D1	Equipes classées 1ère - et le meilleur 2nd Soit 7 montées en ligue	Equipes classées : 10ème – 11ème – 12ème Soit 18 descentes en D2
D2	Equipes classées 1ère et les meilleurs 2nd (a)	Les Equipes classées 11ème et 12ème + les moins bons 10ème (b)
D3	Equipes classées 1ère et 2ème	Equipes classées : 10ème – 11ème – 12ème
D4	Equipes classées 1ère	

(a) En cas de descentes de R3 supérieures au nombre de montées de D1, la division devient excédentaire de ce fait pour ajuster le nombre d'équipes en D1 : Le nombre des meilleurs 2nd accédant peut donc évoluer à la baisse.

(b) En fonction du nombre de descentes de R3 vers la D1, et donc du nombre de montées de la D2 vers la D1 - Voir(a) - Le nombre d'équipes en D2 (108) est régulé en ajustant le nombre des descentes des moins bons 10èmes.

Celui-ci peut donc évoluer.

DIVISION EXCEDENTAIRE OU DEFICITAIRE

ART 13 : DIVISION DEFICITAIRE OU EXCEDENTAIRE

(Ou comment départager des équipes de groupes différents)

En fonction des descentes de ligue vers le District, de non-engagement d'équipes, de fusion, de forfait général etc., chaque division peut se trouver déficitaire ou excédentaire.

Division excédentaire	Division déficitaire
D1 : Diminution du nombre Accession 2nd de D2	D1 : 1) Accession supplémentaire de 2nd de D2 2) Maintien meilleur 10 ^{ème} de D1
D2 : Descente supplémentaires de 10 ^{ème} de D2	D2 : 1) Diminution des descentes de 10 ^{èmes} de D2 2) Maintien des meilleurs 11 ^{èmes} de D2
D3 : Adaptation du nombre d'équipes par groupe	D3 : 1) Diminution des descentes de 10 ^{èmes} de D3 2) Maintien des meilleurs 11 ^{èmes} de D3

MONTEES SUPPLEMENTAIRES (Ou meilleur 2nd de D1 et D2 par exemple)	DESCENTES SUPPLEMENTAIRES (Ou Moins bon 10ème de D2 par exemple)
1- Priorité équipe 1 puis 2 ...	1- Dans l'ordre équipe 5, 4, 3, 2, 1.
2- Plus fort coefficient total points / Nombre matchs	2- Plus faible coefficient total points / Nombre matchs
3- Goal average général	3- Plus faible Goal average général
4- Meilleure attaque	4- Moins bonne attaque
5- Equipe ayant eu le moins d'expulsés dans la compétition	5- Equipe ayant eu le plus d'expulsés dans la compétition
6- Equipe ayant eu le moins d'avertissements dans la compétition	6- Equipe ayant eu le plus d'avertissements dans la compétition

CALCUL DU CLASSEMENT AU SEIN D'UN GROUPE

Application Art 11 du règlement championnat seniors du District

- Nbre de pts liés aux rencontres après retrait pts de pénalité Art 8 LBF
- Si Egalité:
 - ✓ N° Equipe
 - ✓ Classement particulier des ex-aequo (Nb points entre équipes à égalité)
 - ✓ Goal avérage particulier (différence de buts marqués/encaissés)
 - ✓ Goal average général (différence de buts marqués/encaissés)
 - ✓ Meilleure attaque
 - ✓ + grand nombre de victoires
 - ✓ + petit nombre de défaites
 - ✓ Le moins d'exclusions dans la compétition
 - ✓ Le moins d'avertissements dans la compétition

CLASSEMENT D'EQUIPES DE GROUPES DIFFERENTS EN DISTRICT

Exemple classement des meilleurs 2° de D2

- ✓ **Appliquer dans l'ordre les critères**
 - N° Equipe
 - Nombre de points / Nombre de matchs joués
 - Goal average général (différence buts marqués/encaissés)
 - Meilleure attaque
 - Le moins de matchs de suspension dans la compétition
 - Le moins d'avertissements dans la compétition



DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

AIDE AUX CLUBS

RECAPITULATIF AIDES FEDERALES

1 - FAFA INFRASTRUCTURE

- Terrains synthétiques a 11 a 8
- Création ou rénovation vestiaires
- Création Club House
- Création ou rénovation éclairage
- Sécurisation
- Amélioration renforcement terrains gazonnés
- Terrains nouvelles pratiques (Foot 5 / Futsal Ext / Futnet / Beach) >> ANS

ATTENTION

- Beaucoup de dossiers en Ile et vilaine donc si vous avez un projet sur votre commune urgent de prendre contact et de me prévenir

2 - FAFA FORMATION

- Apprentissage (BMF et DSSA)
- Bons formation
- Bourse formation

Bons achat Nike

Action annuelle Bons achat de 1000 a 250€

Opération Mini Buts

Opération close le reliquat a été proposé en déstockage aux clubs début mars

3- FAFA TRANSPORT

- Véhicules Neufs et Occasion
- Volkswagen ou autres marques (Montant différent)

4 – FAFA EMPLOI

- La campagne est lancée dossier urgent avant Début mai



DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

FAFA EMPLOI

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le club demandeur doit obligatoirement présenter un projet justifiant **la création d'un emploi de responsable administratif/ve et / ou sportif/ve.**

Le dossier devra obligatoirement être déposé par le club sur l'outil informatique dédié disponible sur Footclubs pour les utilisateurs ayant le profil « Projet Club ». Toute demande par mail ne sera pas traitée.

PRÉCISIONS

- ▶ Par « Responsable Sportif », il est entendu Responsable Technique du club / Responsable Technique Jeunes (École de Foot et / ou Préformation) / Responsable Technique Féminines / Responsable Technique Futsal (**Attention** : Le poste devra être directement rattaché au Comité de Direction du club).

En outre, le club devra respecter simultanément les 4 conditions suivantes :

- ▶ Rencontrer physiquement le référent FAFA Emploi de la Ligue afin de valider sa demande ;
- ▶ Déposer sa demande sur l'outil informatique prévu à cet effet ;
- ▶ La transmettre par le biais de l'outil informatique à la FFF au plus tard le 4 mai 2025 ;
- ▶ Recevoir l'accord de recevabilité et de conformité du Bureau Exécutif de la LFA avant la date effective d'embauche de la/du salarié.e.

FAFA EMPLOI



NOUVEAUTÉ : Un club ayant déjà bénéficié du dispositif FAFA EMPLOI devient éligible mais non prioritaire si il respecte toutes les conditions suivantes :

- ▶ le 1^{er} poste n'est plus en période de financement
- ▶ le 1^{er} poste est pérennisé (c'est à dire, est toujours existant)
- ▶ la nouvelle demande porte sur la création d'un emploi d'un poste de responsable différent : Administratif puis sportif ou l'inverse, sportif puis une autre fonction de responsable sportif (école de football, féminin....)

Précisions : les postes d'éducateurs, de chargé administratif ou de secrétariat ne sont pas éligibles, seuls des postes de responsables le sont.



Seules les créations de postes en CDI sont éligibles avec les précisions suivantes :

Eligibilité des contrats :

- ▶ CDI ou mise à disposition par un GE minimum d'un mi-temps (17h30 par semaine)
- ▶ CDD Temps plein ou partiel transformé en CDI Temps plein
- ▶ CDII ou CDI Temps partiel transformé en CDI Temps plein ou Temps partiel (si la différence de temps de travail entre les deux contrats est supérieure ou égale à 17h30 par semaine)



Ne sont pas éligibles :

- ▶ CDI Temps partiel avec l'utilisation de l'assiette forfaitaire
- ▶ CDD Temps plein transformé en CDI Temps partiel
- ▶ CDII
- ▶ La pérennisation d'un poste en CDI Temps plein déjà existant

FAFA EMPLOI

Le calcul de l'aide initiale est déterminé sur la base d'un contrat de travail à durée indéterminée ainsi que d'une convention de mise à disposition établie avec le GE le cas échéant **en fonction de la durée de travail hebdomadaire prévue au sein du club.**



Calcul de l'aide (sur la base d'un temps plein - 35h/semaine)

Mon club bénéficie de la totalité de l'aide FAFA Emploi



Attention
Montant
proportionnel a la
durée hebdo du
contrat travail

Tout comme durant les saisons de renouvellement, le versement de la 1^{ère} année de subventionnement sera organisée de la manière suivante : **50% du versement en décembre + 50% en juin.**

A : UNE DEMANDE DE SUBVENTION VIA L'OUTIL DÉDIÉ EMPLOI

Le dossier de demande de subvention est digitalisé. Cela signifie que la transmission de l'ensemble des informations à remplir et les documents à insérer doit être faite depuis l'outil en ligne disponible sur Footclubs dans « Projet Club ». L'utilisateur doit avoir un profil « Projet Club » assigné par le référent Footclubs du club.



Sélectionner la saison 2025/2026 sur footclubs afin d'accéder à la demande dans « Projet club ». Toute autre saison sélectionnée entraînera la nullité de la demande.

**Date limite dépôt dossier
complet le Dimanche 04 mai**

Urgent

Prise de contact avec Le
Président du District

**RDV obligatoire pour
préparer le dossier**

Aucun dossier ne sera
pris en compte si le RDV
n'a pas eu lieu



DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

CAMPAGNE ANS PSF

CONTEXTE

- ▶ À la suite de la campagne 2024 comptabilisant près de **2 200 actions** soutenues et représentant près de **2,7 M€ attribués aux clubs F.F.F**, la Fédération relance pour la 7^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.

- ▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :

- ▶
 - **Le développement de la pratique féminine**
 - **Le développement du football loisir**
 - **La promotion du projet éducatif**
 - **Le développement du Foot santé**
 - **Le développement du Futsal**
 - **Le développement de l'arbitrage**
 - **La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux**
 - **Le renforcement du « vivre ensemble » et la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations.**
 - **La promotion du bénévolat**

- ▶ Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
 - ⊙ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
 - ⊙ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques, sexuelles et sexistes)
 - ⊙ **Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR / FRR)
- ▶ Dans le cadre de l'évaluation de la FFF sur le déploiement du dispositif PSF, l'ANS s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (**20% de l'enveloppe budgétaire devra être consacrée à des actions tournées vers le public féminin**), et s'assurera que 50% de l'enveloppe sera à l'attention des clubs (objectif atteint par la FFF depuis 2021).



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF

Clubs affiliés à la FFF (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)



CAS DES CLUBS OMNISPORTS

Les sections « Football » d'un club omnisport peuvent déposer un dossier dans le cadre du dispositif PSF. Attention, les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne pourront pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations.



NOMBRE D'ACTIONS DÉPOSÉES

Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 4 actions au maximum** → N.B. Il n'est pas possible de déposer une même action sur le dispositif PSF et PST.



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

La souscription au contrat est un **préalable obligatoire** à l'octroi de toute subvention publique



SEUILS ET PLAFONDS DE FINANCEMENT

Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)

Le montant d'aide pour chaque action subventionnée **ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action**

Acquisition de petits matériels pour un montant maximal de 500 € HT (moyen pour la mise en place d'une action et non une action en tant que telle)





CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 4 actions au maximum.**

Si **3 ou 4 actions sont déposées :**

- **Obligation** d'inclure une action dans l'item « Développement de la pratique féminine »(p.16) **et** une autre dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » (p.26).
- **Exemple:** Un Club qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

Si **2 actions sont déposées :**

- **Obligation** d'inclure au moins une action sur les deux dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Si **1 action est déposée :**

- Obligation de déposer son unique action dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport
(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté),
et dans les items du plan de développement fédéral.

Au plus tard le 30 avril 2025



Le dossier devra être déposé
au plus tard le 30 avril 2025
sur la plateforme Le Compte Asso

Avant le 31 décembre 2025



Pour être financée sur la
campagne 2025, l'action doit
impérativement avoir commencé
avant le 31 décembre 2025



3 AXES

Plusieurs Items par axe

PROMOTION DU SPORT SANTÉ

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Développement d'une offre de Foot en marchand

Développement d'une offre de Fit Foot

Développement d'une offre de Golf Foot

Développement d'actions découverte et promotionnelles « Foot santé » à destination des entreprises et collectivités*

Développement et structuration de la pratique féminine

Développement et structuration de la pratique du Futsal

Développement du football en milieu scolaire

Développement d'une offre de pratique diversifiée

Développement et structuration de la pratique des jeunes

Développement de l'arbitrage

Engagement environnemental

Faire du football un outil d'insertion et d'inclusion

Développement et promotion du projet éducatif

Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations

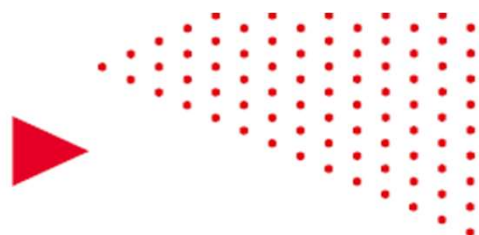
Promotion du bénévolat

Développement de la mixité de l'encadrement



BONNES PRATIQUES

POUR DÉPOSER UN DOSSIER



- Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⊙ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⊙ Emploi/apprentissage
- ⊙ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- **Le bilan de vos actions subventionnées en 2024 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2024, le bilan de votre action devra être saisie de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2025 (cf partie 04)

Aucune action ne pourra être reportée à l'année suivante.



- **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2, 3 ou 4 action(s)**

Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à quatre avec un minimum d'actions obligatoires.**

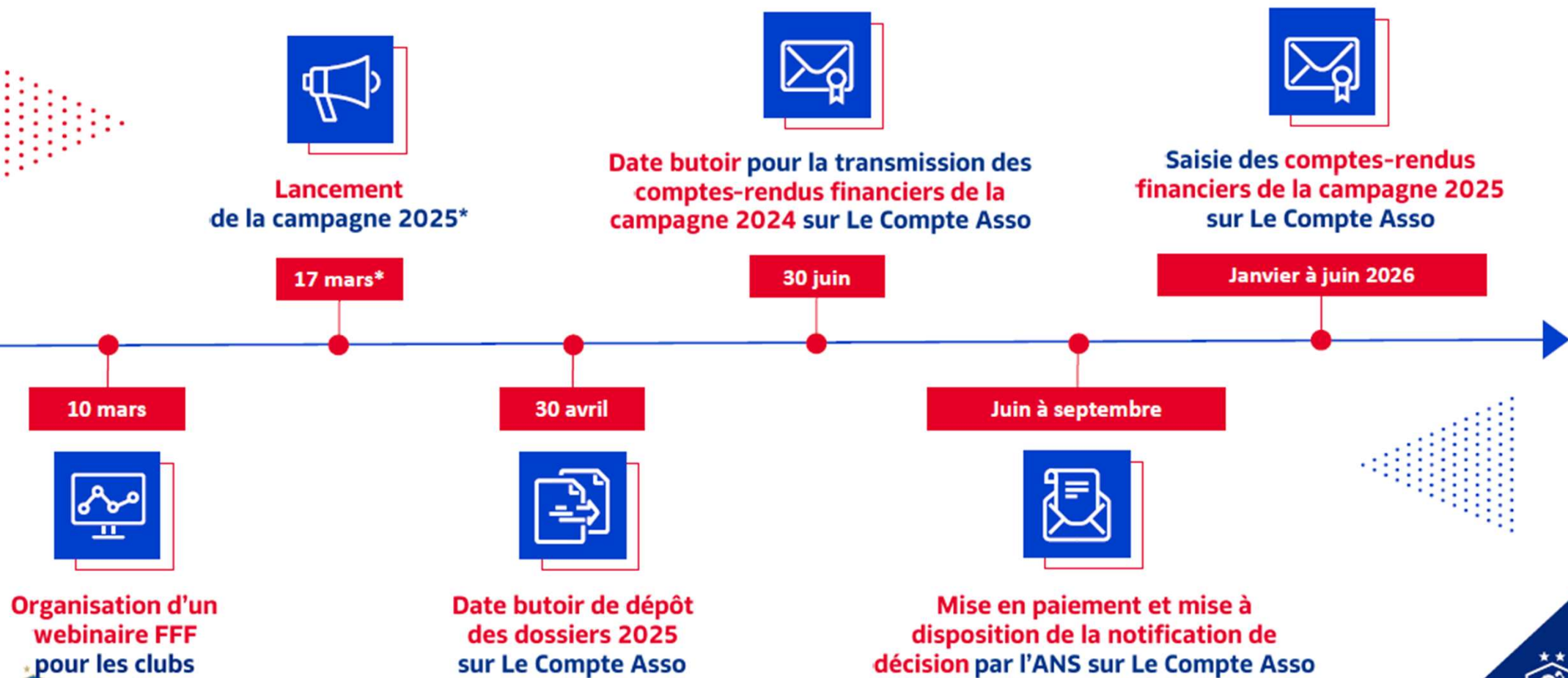
- **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.



CALENDRIER 2025



*Sous réserve de l'ouverture et du bon paramétrage de la plateforme « Le Compte Asso »



PERMANENCE AU DISTRICT

Pour ceux qui souhaitent une aide dans le montage
de leur dossier

Mardi 22 et Mercredi 23 Avril

Sur RDV

Mail: secretariat@foot35.fff.fr



DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

DIVERS

PROJET 1

DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH	DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH
03/08/2025						04/01/2026					
10/08/2025						11/01/2026	1/16F	J12	J13	J11	
17/08/2025						18/01/2026		J13	J14	J12	
24/08/2025	T1	J1	J1	coupes		25/01/2026		J14	Coupes	Coupes	1/32F
31/08/2025	T2	J2	J2	coupes	T1	01/02/2026			J15	J13	
07/09/2025		J3	J3	J1		08/02/2026		J15	J16	J14	
14/09/2025	T3		Coupes	Coupes	T2	15/02/2026		J16	Coupes	Coupes	1/16F
21/09/2025		J4	J4	J2		22/02/2026		J17	J17	MR	
28/09/2025	T4		Coupes	Coupes	T3	01/03/2026			J18	J15	
05/10/2025		J5	J5	J3		08/03/2026		J18	J19	J16	
12/10/2025	T5		Coupes	Coupes	T4	15/03/2026		J19	Coupes	Coupes	1/8F
19/10/2025		J6	J6	J4		22/03/2026		J20	J20	J17	
26/10/2025	T6		Coupes	Coupes	T5	29/03/2026		J21	J21	J18	
02/11/2025		J7	J7	J5		05/04/2026	paques		Coupes	Coupes	1/4F
09/11/2025		J8	J8	J6		12/04/2026		J22	J22	J19	
16/11/2025	T7		J9	J7	CDF	19/04/2026		J23	MR	MR	
23/11/2025		J9	J10	J8		26/04/2026		J24	J23	J20	
30/11/2025	T8		Coupes	Coupes	T6	03/05/2026	WE 3J		J24	J21	
07/12/2025		J10	J11	J9		10/05/2026	WE 3J	J25	J25	J22	
14/12/2025		J11	J12	J10		17/05/2026	ascension	J26	Coupes	Coupes	1/2F
21/12/2025	1/32F	MR	MR	MR	TSUP	24/05/2026	pentecote		J26		
28/12/2025						31/05/2026		FINALES DISTRICT			
						07/06/2026		FINALES BRETAGNE			

PROJET 2

DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH	DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH
03/08/2025						04/01/2026					
10/08/2025						11/01/2026	1/16F	J12	J12	J11	
17/08/2025						18/01/2026		J13	J13	J12	
24/08/2025	T1	J1	J1	Coupes	cdf	25/01/2026		J14	Coupes	Coupes	1/32F
31/08/2025	T2	J2	J2	Coupes	T1	01/02/2026			J14	J13	
07/09/2025		J3	J3	J1		08/02/2026		J15	J15	J14	
14/09/2025	T3		Coupes	Coupes	T2	15/02/2026		J16	Coupes	Coupes	1/16F
21/09/2025		J4	J4	J2		22/02/2026		J17	J16	MR	
28/09/2025	T4		Coupes	Coupes	T3	01/03/2026			J17	J15	
05/10/2025		J5	J5	J3		08/03/2026		J18	J18	J16	
12/10/2025	T5		Coupes	Coupes	T4	15/03/2026		J19	Coupes	Coupes	1/8F
19/10/2025		J6	J6	J4		22/03/2026		J20	J19	J17	
26/10/2025	T6		Coupes	Coupes	T5	29/03/2026		J21	J20	J18	
02/11/2025		J7	J7	J5		05/04/2026	paques		Coupes	Coupes	1/4F
09/11/2025		J8	J8	J6		12/04/2026		J22	J21	J19	
16/11/2025	T7		Coupes	J7		19/04/2026		J23	J22	MR	
23/11/2025		J9	J9	J8		26/04/2026		J24	J23	J20	
30/11/2025	T8		Coupes	Coupes	T6	03/05/2026	WE 3J		Coupes	Coupes	1/2F
07/12/2025		J10	J10	J9		10/05/2026	WE 3J	J25	J24	J21	
14/12/2025		J11	J11	J10		17/05/2026	ascension	J26	J25	MR	
21/12/2025	1/32F	MR	MR	MR	TSUP	24/05/2026	pentecote		J26	J22	
28/12/2025		TREVE				31/05/2026		FINALES DISTRICT			
						07/06/2026		FINALE BRETAGNE			

PROJET 3

DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH	DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH
03/08/2025						04/01/2026					
10/08/2025						11/01/2026	1/16F	J12	MR	MR	
17/08/2025						18/01/2026		J13	J12	J10	
24/08/2025	T1	J1	J1	coupes		25/01/2026		J14	coupes	coupes	1/32F
31/08/2025	T2	J2	J2	coupes	T1	01/02/2026			J13	J11	
07/09/2025		J3	J3	J1		08/02/2026		J15	J14	J12	
14/09/2025	T3		coupes	coupes	T2	15/02/2026		J16	coupes	coupes	1/16F
21/09/2025		J4	J4	J2		22/02/2026		J17	J15	MR	
28/09/2025	T4		coupes	coupes	T3	01/03/2026			J16	J13	
05/10/2025		J5	J5	J3		08/03/2026		J18	J17	J14	
12/10/2025	T5		coupes	coupes	T4	15/03/2026		J19	coupes	coupes	1/8F
19/10/2025		J6	J6	J4		22/03/2026		J20	J18	J15	
26/10/2025	T6		coupes	coupes	T5	29/03/2026		J21	J19	J16	
02/11/2025		J7	J7	J5		05/04/2026	paques		coupes	coupes	1/4F
09/11/2025		J8	J8	J6		12/04/2026		J22	J20	J17	
16/11/2025	T7		coupes	coupes	T6	19/04/2026		J23	J21	J18	
23/11/2025		J9	J9	J7		26/04/2026		J24	J22	J19	
30/11/2025	T8		MR	MR	TSUP	03/05/2026	WE 3J		coupes	coupes	1/2F
07/12/2025		J10	J10	J8		10/05/2026	WE 3J	J25	J23	J20	
14/12/2025		J11	J11	J9		17/05/2026	ascension	J26	J24	MR	
21/12/2025	1/32F	MR	MR	MR		24/05/2026	pentecote		Finales coupes district		
28/12/2025						31/05/2026			J25	J21	
						07/06/2026			J26	J22	
						14/06/2026			Finales Coupes Bretagne		

PROJET 4

DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH	DATES	CDF	N3	GR14 LBF	GR12 LBF	CPE BZH
03/08/2025						04/01/2026					
10/08/2025						11/01/2026	1/16F	J12	MR	MR	
17/08/2025						18/01/2026		J13	J12	J10	
24/08/2025	T1	J1	J1	coupes		25/01/2026		J14	coupes	coupes	1/32F
31/08/2025	T2	J2	J2	coupes	T1	01/02/2026			J13	J11	
07/09/2025		J3	J3	J1		08/02/2026		J15	J14	J12	
14/09/2025	T3		coupes	coupes	T2	15/02/2026		J16	coupes	coupes	1/16F
21/09/2025		J4	J4	J2		22/02/2026		J17	J15	MR	
28/09/2025	T4		coupes	coupes	T3	01/03/2026			J16	J13	
05/10/2025		J5	J5	J3		08/03/2026		J18	J17	J14	
12/10/2025	T5		coupes	coupes	T4	15/03/2026		J19	coupes	coupes	1/8F
19/10/2025		J6	J6	J4		22/03/2026		J20	J18	J15	
26/10/2025	T6		coupes	coupes	T5	29/03/2026		J21	J19	J16	
02/11/2025		J7	J7	J5		05/04/2026	paques		coupes	coupes	1/4F
09/11/2025		J8	J8	J6		12/04/2026		J22	J20	J17	
16/11/2025	T7		coupes	coupes	T6	19/04/2026		J23	J21	J18	
23/11/2025		J9	J9	J7		26/04/2026		J24	J22	J19	
30/11/2025	T8		MR	MR	TSUP	03/05/2026	WE 3J		coupes	coupes	1/2F
07/12/2025		J10	J10	J8		10/05/2026	WE 3J	J25	J23	J20	
14/12/2025		J11	J11	J9		17/05/2026	ascension	J26	J24	MR	
21/12/2025	1/32F	MR	MR	MR		24/05/2026	pentecote		J25	J21	
28/12/2025						31/05/2026			J26	J22	
						07/06/2026			Finales coupes District		
						14/06/2026			Finales Coupes Bretagne		

Recapitulatif et remarques

	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4
Debut championnat	07-sept	07-sept	07-sept	07-sept
Jée champnt en double avec Tour CDF	OUI T7 CDF	OUI T7 CDF	NON	NON
Treve de noel	21/12 au 04/1	21/12 au 04/1	21/12au 11/01	21/12au 11/01
Vacances fevrier	1 match	1 match	1 match	1 match
WE de Pâques 3J	Coupes	Coupes	Coupes	Coupes
Vacances Pâques	2 matches	2 matches	3 matches	3 matches
WE 01 mai 3j	Joue	ne joue pas	ne joue pas	ne joue pas
WE 08 mai 3J	Joue	Joue	Joue	Joue
WE ascension 4J	Ne joue pas	ne joue pas	ne joue pas	Ne joue pas
WE pentecote 3J	Ne joue pas	Joue	ne joue pas	Joue
Fin championnat	10/05/2025 (WE 8 mai)	24/05/2025 (Pentecote)	07-juin	31-mai
	Remarques	Remarques	Remarques	Remarques
	Treve Noel restreinte	Treve Noel restreinte	Treve Fin année correcte	Treve Fin année correcte
	1 jee championnat Double avec CDF donc reports a faire		Plus de matches aux beaux jours	
	2 matches sur WE ferie	2 matches sur WE ferie	1 match sur WE ferie	2 matches sur WE ferie
			2 WE sans jouer avant les 2 dernières Journées Termine sur juin	



**DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL
MERCI DE VOTRE PARTICIPATION
BONNE FIN DE SAISON**